

- **Les axes stratégiques de l'ANC pour les années à venir**

Les membres du collège de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) viennent d'être renouvelés par arrêté ministériel pour 3 ans. À l'occasion de sa première réunion, le nouveau collège a nommé les membres des deux commissions (normes comptables privées et normes comptables internationales) et a réaffirmé ses trois axes stratégiques pour une normalisation comptable moderne et équilibrée.

**Disposer d'un référentiel comptable français moderne, accessible et facteur de sécurité -**

La France a fait le choix de conserver un cadre comptable national autonome pour toutes les comptabilités qui ne relèvent pas des IFRS de façon à assurer la sécurité juridique et fiscale des entreprises et à renforcer l'attractivité du droit comptable français. Dans ce cadre, l'ANC a réalisé au cours des dernières années un travail visant à :

- restructurer les textes comptables existants à droit constant ;
- codifier les règles comptables au sein de recueils créés par secteurs d'activité (entreprises industrielles et commerciales, banques) avec l'ensemble des textes non réglementaires y afférents.

Ces travaux ont abouti à la production d'un PCG restructuré à partir duquel est modernisé le référentiel français, notamment avec les nouvelles règles sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture et celles issues de la transposition de la directive UE de 2013. Cette démarche de modernisation va être poursuivie sur les années à venir.

**Contribuer à une normalisation internationale équilibrée -** La contribution de l'ANC dans la procédure d'élaboration des normes comptables internationales adoptées par l'Union européenne se matérialise par :

- l'émission d'avis et de prises de position sur l'ensemble des sujets ;
- l'intervention à chaque étape de la genèse des IFRS, en amont, auprès de l'IASB, et, en aval, afin de favoriser leur mise en œuvre, notamment dans le cadre de l'EFRAG et avec les autres normalisateurs européens.

**Accroître la pertinence de la normalisation grâce à la recherche -** L'ANC veille à la coordination et à la synthèse des travaux théoriques et méthodologiques conduits en matière comptable.

■ *ANC, communiqué de presse, 23 février 2017*

---

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Groupe Revue Fiduciaire 2017. Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.